

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 36 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne
 Chez MM. G. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
 S'adresser, pour l'insertion
 des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
 du Marché-Noir.

On s'abonne
 Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
 Place de la Bourse,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ADMINISTRATION,
 Rue du Marché-Noir.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

LES BONNES LECTURES FONT LES BONS LIVRES.

On se plaint quelquefois de ce que les bons livres sont rares ; il me semble que les bons lecteurs, je veux dire les lecteurs de bons livres sont beaucoup plus rares encore. Qui lit les mauvais livres ? Presque tout le monde. Qui lit les bons livres ? Presque personne. Entrez dans un salon après l'apparition d'un livre impie, comme tel ou tel que je ne veux pas nommer, ou d'un livre immoral comme tel autre. Vous entendrez infailliblement un dialogue semblable à celui-ci.

Une dame à un monsieur, après les compliments d'usage :

— Avez-vous lu le nouveau roman dont tout le monde parle ?

— Non, madame ; le connaissez-vous ?

— Je viens de l'achever. C'est affreux ! J'en ai encore le cauchemar.

— Le nom de l'auteur ne promettait pas une morale innocente.

— Le gouvernement ne devrait pas permettre de vendre de pareils ouvrages.

— C'est donc bien mauvais ?

— Horrible ! vous verrez. L'auteur insulte toutes les croyances religieuses, sape les fondements de la famille, et se moque des institutions les plus sacrées. Son imagination se plaît à inventer des crimes inouis...

— C'est indigne, vraiment ! Je le lirai... Où le vend-on ?

Telle est la conclusion inattendue de ce duo de récriminations. Plus le livre est mauvais, plus on s'empresse de l'acheter. La conscience éprouve bien quelques remords, mais on ne manque pas de prétextes pour les étouffer. — Il faut connaître ces œuvres malsaines... Il faut savoir ce que disent les ennemis de l'ordre social... Si on ignorait le mal, comment appliquerait-on le remède ? Ainsi on propage le poison parce qu'on est curieux de savoir comment il empoisonne. Les écrivains qui gagnent leur vie à écrire de mauvais livres savent trop bien que ce honteux trafic leur apportera plus d'argent qu'un honnête métier.

Les bons livres sont loin d'avoir le même destin. Ils ne rencontrent ni amis passionnés ni ennemis curieux. Ceux qui n'ont le goût que pour la lecture sceptique ou réaliste ne se doutent pas même de l'existence des bons livres. Ceux qui chaque jour font des vœux pour qu'il y ait des écrivains dévoués à la défense de la morale et de la religion savent bien qu'on publie de bons livres ; ils en connaissent même les titres, mais ils les achètent peu et les lisent encore moins. J'admire les auteurs qui espèrent qu'on leur saura gré de leurs bonnes intentions et qui s'imaginent qu'il y a un public pour les bons livres comme il y en a un pour les mauvais.

L'illusion féconde habite dans leur sein ! Qu'un bon livre paraisse ; qu'il produise quelque sensation ; qu'il ne soit pas enseveli au bout de huit jours dans le fleuve de l'oubli ; que les rares journaux dont il soutient les principes lui consacrent une demi-colonne ; dans les salons où nous avons surpris la conversation que je viens de rapporter, vous entendrez à peu près cet échange de paroles :

— Connaissez-vous le dernier ouvrage de M... cet éloquent défenseur de nos doctrines ?

— Pas encore, mais on m'a promis de me le prêter.

— Il paraît que M^{rs} d'Orléans en a fait un grand éloge.

— On dit que c'est un très-bon livre de

philosophie religieuse. L'avez-vous déjà lu ?
 — Je vous avouerai que la philosophie m'effraie un peu. Je me contenterai de l'analyse qu'en donnera le *Correspondant*.

— Le titre annonce un ouvrage sérieux. Il est probable que je me bornerai, moi aussi, à lire un compte-rendu.

Voilà contre quelle indifférence ont à lutter les écrivains religieux. Bien peu sont assez forts pour la vaincre : de là vient que les bons livres sont très-rares et très-chers. On ne les trouve qu'à Paris et en Amérique. Les villes de cent mille âmes en possèdent deux ou trois exemplaires. Ils ne se hasardent pas dans les sous-préfectures. Comment arriveraient-ils jusqu'au peuple ? Ils ne sont pas même descendus jusqu'à la bourgeoisie. (Semaine de Rouen.)

Nouvelles.

LES TROUBLES DE GRENOBLE.

On nous donne comme certain que M. le ministre de l'intérieur se faisant l'interprète de l'indignation de tous les honnêtes gens, devant l'attitude passive, sinon complaisante, du citoyen Ernest Calvat et de son conseil municipal, lors des manifestations insultantes pour la religion sur le passage de la procession de la Salette, doit proposer à la signature de M. le Président de la République un décret de révocation du maire et de dissolution du conseil municipal.

Cette mesure serait d'un salutaire enseignement, et produirait, croyons-nous, le meilleur effet sur l'esprit des populations paisibles, épouvantées de l'audace toujours croissante de MM. les écarlates.

On mande de Bucharest, 23 août :

« Les constatations officielles faites à Jassy et à Scalein établissent que le choléra a atteint 201 personnes : 22 ont succombé. »

Des bureaux télégraphiques sont ouverts à Besse et Champeix (Puy-de-Dôme), Lège (Loire-Inférieure), Sézanne (Marne).

Les communications avec la Chine et le Japon sont interrompues par la voie russe de Wladivostock. Les dépêches sont dirigées par les voies des Indes. Le câble de Hong-Kong à Shanghai étant momentanément coupé, la transmission entre ces deux points a eu lieu par la poste, sans frais.

On ne chiffre pas au-dessous de deux cents le nombre des dossiers dont la commission des grâces aurait encore à prendre connaissance.

On dit que la prochaine séance de la commission est fixée au lundi 9 septembre.

On lit dans la *Sarthe* :

« Nous sommes priés, et au besoin requis, par M. le président Grolier, d'insérer dans nos colonnes un communiqué du conseil général. »

« Ce communiqué a un caractère évidemment des plus injurieux. La loi à la main, nous refusons formellement de l'insérer jusqu'à ce qu'on en ait modifié la rédaction. »

« Nous prouverons ainsi à MM. les radicaux que la presse a plus d'indépendance qu'ils ne le supposent, même sous la République. »

Le timbrage des certificats de l'emprunt de 3 milliards est terminé. Il ne s'agit pas

moins que de 4 million 200,000 certificats, soit 32 millions 400,000 numéros d'ordre.

Le numéro d'ordre est reproduit, dit la *France*, sur le certificat, sur les six coupons représentant les termes échus et sur les vingt talons qui sont détachés à chaque versement.

En outre, on a dû apposer 4 millions 800,000 timbres secs au moyen d'un balancier.

La caisse centrale du Trésor a donné récépissé de ces certificats ; elle va les répartir entre les maisons de banque et les trésoriers de l'Etat.

La distribution commencera dans le courant de cette semaine.

M. le ministre de l'intérieur vient, paraît-il, d'ordonner une tournée d'inspecteurs dans les départements, pour faire une enquête sur les adjoints signalés comme ne sachant pas lire.

Ces magistrats municipaux seraient immédiatement révoqués.

On annonce que, sur l'avis des médecins, Henri Rochefort, dont la gastralgie s'est considérablement aggravée, a dû changer de prison.

Du château d'Oléron, l'auteur de la *Lanterne* a été transféré à Saint-Martin de Ré.

Il est question, nous assure-t-on, de transférer à Saint-Lazare le bureau spécial des mœurs, qui serait là, du moins, au milieu de son élément.

Disons à ce sujet que jamais les agents de ce bureau n'avaient eu plus de besogne qu'en ce moment ; c'est à ce point qu'on a été obligé d'augmenter le personnel.

Le nombre des femmes qu'il faut inscrire sur les registres augmente tous les jours, et dans le courant du mois qui vient de finir, il y a eu deux cent sept inscriptions. Est-ce un signe des temps ?

Quant aux arrestations de femmes pour contravention aux règlements de la police, elles ont été moins nombreuses en juillet qu'en juin ; néanmoins la prison de Saint-Lazare est peuplée de délinquantes de tout genre, et le nombre des détenues est très-considérable.

Malgré toutes nos révolutions, ce qui persiste le plus en France, c'est la routine administrative.

En voici un exemple qui s'est produit hier dans la mairie d'un arrondissement de Paris, et qui se produit journellement aux dépens du temps et des intérêts des administrés.

La légalisation de la signature apposée sur un acte civil doit être faite, comme on sait, par le maire de l'arrondissement auquel appartient le signataire.

Les règlements exigent que, pour constater son identité, ce dernier doit être assisté de deux témoins patentés résidant dans l'arrondissement.

Cette prescription est très-sage. Mais lorsque le signataire est présent lui-même, qu'il est porteur de titres, tels qu'un passeport, diplôme et autres pièces qui portent sa signature, la même que celle qu'il s'agit de légaliser, deux témoins patentés sont-ils nécessaires ? Le chef de division dit : oui ; le bon sens dit : non.

Deux témoins patentés n'ayant eux-mêmes, pour constater leur propre identité, qu'une patente qui ne porte pas leur signature et qui peut avoir été empruntée à un tiers, témoigne-t-elle mieux, dans le cas spécial, en faveur de l'impétrant, que ses titres revêtus de sa signature ?

Cette difficulté de trouver deux témoins patentés et la perte de temps que cela occasionne devraient engager les employés des mairies à s'en tenir moins à la lettre de certains arrêtés et plus à leur esprit. Tout le monde, administration et administrés, n'auraient qu'à y gagner.

Les radicaux de Langres sont furieux. Le maire de cette ville, qui présidait jeudi dernier la distribution des prix des écoles des frères de la doctrine chrétienne, a prononcé un discours dans lequel, aux applaudissements de l'assemblée, il s'est élevé énergiquement contre l'instruction exclusivement laïque réclamée par les frères et amis.

La nouvelle dix fois répétée par l'Agence Havas et que nous nous étions décidés à reproduire, de la prochaine élévation de plusieurs prélats à la dignité cardinalice, est déclarée par l'*Univers* dénuée de tout fondement.

Les journaux officieux d'outre-Rhin démentent la nouvelle d'après laquelle le chiffre des troupes qui occupent le territoire français serait diminué après l'évacuation des départements de la Marne et de la Haute-Marne. Le ministère de la guerre de Berlin a déjà dressé un tableau de la répartition des troupes qui quittent ces deux départements dans les quatre départements qui demeureront encore occupés.

Il est question en Allemagne d'organiser une grande fête nationale en commémoration des événements de l'année 1870-71.

On parle de placer sur un rocher du Rhin, sur le plus haut, une énorme statue représentant la femme guerrière Germania dans la fière attitude d'une sentinelle veillant sur le fleuve.

Mais où placer cette statue ? Quelle date donner à cette fête ? La discussion est ouverte depuis des mois sur ce double sujet, sans qu'on parvienne à se mettre d'accord. Le premier point est le moins important. Quant au second, l'un prône le 2 septembre, anniversaire de Sedan ; un autre le 18 janvier, anniversaire de la proclamation de l'empire ; un troisième parti veut le 10 mai, jour de la signature de la paix.

On croit que le gouvernement choisira la première de ces dates, le 2 septembre.

Quelqu'un en mesure d'être bien informé, nous apprend que ces temps derniers un grand nombre de numéros du journal le *Bien public* a été gratuitement distribué dans les régiments de l'armée de Paris.

Ceci n'a rien qui nous étonne, puisque la feuille de M. Vrignault passe pour refléter exactement la pensée de la présidence.

La galerie des machines a commencé à fonctionner, dimanche, à l'Exposition universelle de Paris.

Le chiffre des visiteurs a dépassé 30 mille. C'est le meilleur argument qu'on puisse produire en faveur de l'idée qui préside à la création de cette œuvre toute nationale.

Le colonel du 42^e régiment d'infanterie de ligne a visité l'Exposition universelle d'économie domestique, et a manifesté le désir d'avoir des cartes d'entrée pour le dimanche ; ces cartes seraient données aux sous-officiers et soldats qui n'auraient pas eu de punitions. Nous ne saurions trop approuver cette mesure.

Parmi les calomnies inventées contre les missionnaires, voici celle que propage la presse chinoise, car la Chine a une presse, admirablement outillée par parenthèse.

« Quand il meurt un chrétien de notre nation, dit le libelle en question, les missionnaires lui arrachent les yeux, puis lui couvrent la figure d'un cataplasme, disant que les morts doivent passer en Occident les yeux fermés. Voici pourquoi ils agissent ainsi : avec cent livres de plomb, les Européens peuvent faire huit livres d'argent. Mais, pour que cet argent soit valable, il faut qu'on l'arrose avec une liqueur extraite des yeux des Chinois; les yeux des Européens n'ont pas cette propriété. Donc, c'est pour chercher des yeux que les missionnaires vont en Chine. »

Remarquez que c'est le même procédé qui fut mis en avant, pendant le mois de juin 1870, et qui fit massacrer quatorze Français, dont deux prêtres et huit sœurs de charité.

M. Jules Richard, dans sa chronique du *Constitutionnel*, exhume un souvenir touchant :

« Au commencement de la Restauration, une ordonnance royale bannit de France tous les anciens conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI. Mais bientôt ce beau zèle dut se refroidir; la famille d'Orléans étant non-seulement rentrée en France, mais encore dans ses apanages, il fallut en rayer, et l'ordonnance de bannissement fut rapportée d'abord pour quelques-uns, puis pour tous. Cependant, la distinction entre ceux qui avaient voté et ceux qui n'avaient pas voté se maintint. Un jour qu'un ministre présentait à la signature du roi une ordonnance de nominations, il mit le doigt sur un nom, et dit :

« — Son père a voté !
« — Ah ! fit le roi en posant sa plume, son père a voté !

« Puis, après un instant de silence, il signa et dit :

« — Si c'était son beau-père qui eût voté, je ne signerais pas; on choisit son beau-père, tandis que l'on ne choisit pas son père. »

La lettre suivante a été adressée à la République française :

« Metz, le 16 août.

« Monsieur le rédacteur,

« Je vous envoie cette petite histoire; elle est toute neuve :

« Il y a quelques jours, l'officier prussien chargé du recrutement se présentait au cabinet de M. Proth, secrétaire de la mairie de Metz, et lui demandait quel était habituellement le nombre de jeunes gens inscrits chaque année sur les listes du tirage au sort.

« — De 530 à 560, répondit M. Proth à l'officier.

« — Et cette année? demanda le Prussien.

« — Cette année, il y en a tout au plus quinze, répliqua le secrétaire, et encore, ajouta-t-il, ils sont tous impropres au service.

« Quinze estropiés! Voilà le contingent fourni par Metz à l'armée allemande pour 1872. Et dire que ce sera toujours comme ça!... »

DÉSORDRES A NARBONNE.

On lit dans le *Courrier de l'Aude* :

Depuis quelque temps des individus fréquentant les cafés tenus par les nommés Jean Barrière et Étienne Laveine, rue Entre-deux-Villes, à Narbonne, profitaient du passage de la retraite pour insulter la garnison, composée du 27^e bataillon de chasseurs à pied, tantôt en sifflant, tantôt en appelant les clairons soldats de carton, etc.

Déjà, le 28 juin dernier, les clairons avaient trouvé la rue en partie obstruée, en face du café Laveine, et des coups de coudes avaient été échangés entre soldats et civils.

Depuis lors, le commandant de la garnison faisait surveiller, du moins de temps à autre, le passage de la retraite par un sous-officier. De son côté, M. le capitaine de gendarmerie faisait aussi surveiller ladite rue par ses gendarmes.

Hier au soir, à huit heures, lorsque la retraite est passée, des sifflets, et des huées

sont partis du café Barrière. Les clairons ont continué leur marche; mais après être rentrés à la caserne et y avoir déposé leurs instruments; ils en sont ressortis en masse, et se sont dirigés vers ledit café pour demander à son propriétaire de leur désigner les insulteurs. Celui-ci leur a refusé l'entrée de l'établissement, leur disant qu'aucun chasseur ne pénétrerait jamais dans son café.

En même temps, une bouteille était lancée, soit de l'intérieur, soit du balcon du café, et blessait grièvement un clairon à la tête. Ses camarades ont mis immédiatement le sabre à la main. Des verres et des chaises ont été lancés sur eux du haut du balcon.

Les officiers, prévenus de ce qui se passait, se sont portés, leur commandant en tête, sur le lieu de la rixe.

Le commissaire de police s'y est également transporté.

On a fait procéder à l'arrestation de plusieurs individus, qui ont été conduits au poste de l'Hôtel-de-Ville.

La foule, qui s'était réunie sur la place, ayant hué et sifflé, le commandant du bataillon l'a fait disperser et quelques nouvelles arrestations ont eu lieu.

Après l'arrivée de M. le sous-préfet et de M. le procureur de la République, tous les cafés ont été fermés.

La place a été occupée militairement, et de nombreuses patrouilles de troupe et de gendarmerie en ont balayé les abords.

Parmi les clairons il y a eu trois blessés, dont deux légèrement.

Deux habitants ont reçu un coup de sabre. On croit qu'un troisième blessé a été recueilli au café Laveine, voisin du café Barrière.

Après interrogatoire, treize individus ont été maintenus en état d'arrestation par M. le procureur de la République.

A onze heures et demie, la ville paraissait entièrement calme, les autorités se sont retirées.

Un fort piquet, commandé par un officier, a bivouaqué sur la place.

DE L'INTERNAT.

Le *Temps*, qui n'est pas suspect d'animosité contre les établissements scolaires de l'Etat, s'exprime ainsi au sujet de l'internat des lycées et collèges :

« Pendant longtemps, dit-il, le public a cru que la vie en commun forme les caractères, et que l'absence d'indulgence des enfants entre eux redresse les molles habitudes contractées par suite des gâteries de la famille.

« Mais ce point de vue était superficiel, ou du moins il l'est devenu. En réalité, les collégiens ne sont sans indulgence que pour les délicats; au contraire, ils sont pleins de faiblesse pour ceux d'entre eux qui veulent faire des sottises. Les voit-on jamais résister aux folies et aux coups de tête des « meneurs »? Non-seulement ils ne les dénoncent pas, ce qui est louable, mais ils se croient obligés de leur obéir et de les suivre. La paresse et les bons tours contre l'autorité ont droit à toutes leurs connivences.

« Sans entrer dans le sujet trop scabreux des mœurs, que d'ailleurs on dit moins mauvaises que par le passé, la grande affaire dans ces murs est de fronder et de faire de l'opposition quand même.

« On y apprend ce détestable « esprit de corps », qui consiste à protéger et couvrir à tout prix les membres véreux de la corporation. Quelle est chez nous l'institution officielle qui n'en soit pas plus ou moins entachée, et qui n'oppose pas aux plus minces réformes et aux plus justes épurations une résistance d'ensemble impossible à entamer?

« C'est au collège qu'on s'est exercé à cette solidarité de mauvais aloi. On y a été amené par l'organisation même de ces établissements, qui ont, suivant l'énergique expression de M. Bréal, « remplacé l'éducation par la discipline. » En effet, les maîtres n'y ont de prise sur les élèves que par les punitions; le pouvoir de persuader leur manque tout-à-fait.

« A ce régime trop tendu, les élèves répondent par un état permanent de conspiration et de sourde révolte qu'ils portent ensuite dans le monde.

« Nous n'insisterons pas sur la question tant de fois traitée des maîtres d'étude. Tant ils valent, tant vaut l'internat. Le recrutement en est si difficile qu'on voit les Anglais tout faire pour s'en passer, et les remplacer par des systèmes où les grands

élèves surveillent les petits. Il est douteux qu'une pareille organisation réussisse chez nous, mais il serait peut-être bon d'essayer.

« Il faut en convenir, les maisons ecclésiastiques résolvent mieux le problème, en s'adressant à de jeunes prêtres, frais sortis du séminaire, et qui attendent ainsi une cure vacante. Ces jeunes gens, doux et patients, exempts de l'aigreur qui résulte d'une carrière manquée, gagnent la confiance des enfants, partagent leurs jeux, aident leur travail, et souvent les dirigent avec succès.

« Dans les lycées, au contraire, la lutte ouverte entre le maître d'étude et les élèves est devenue une tradition inévitable, et cet antagonisme suffit pour tout gâter. »

JEAN CHAUVIN.

Mon éminent confrère M. Saint-Genest publie dans le *Figaro* un article éloquent, qui mérite l'attention de la presse tout entière.

Il raconte les souffrances endurées par nos frères des départements envahis; il parle de ceux qui ne sont plus Français, hélas! et qui privés de tout, abandonnés, meurent de faim dans leur foyer misérable.

Nous les oublions! dit M. Saint-Genest. Et il nous rappelle qu'autrefois mille souscriptions furent couvertes en faveur de la Pologne. Eh! bien, ce que nous avons fait pour la Pologne, est-ce que nous ne le ferons pas pour la France?

Ah! qu'est devenu Jean Chauvin? Jean Chauvin si ridicule et si sublime, si naïf et si admirable! Jean Chauvin qui écrivait Français avec trois R et pleurait en regardant la colonne!

Comme nous en avons ri! Vous, moi, tout le monde, enfin! Jean Chauvin, je te demande pardon. Le vrai Français, c'était toi; l'honnête homme, c'était encore toi; le patriote, c'était toujours toi! Nous, les spirituels et les artistes, nous n'étions que des sceptiques qui raillaient la patrie, ce nom sublime fait d'un mystère et d'un mot comme Dieu!

Oui, nous les oublions, nos frères de l'bas! Jean Chauvin ne les eût pas oubliés, lui! Pendant que rien n'arrête le cours de nos plaisirs quotidiens; pendant que nos belles dames vont à Trouville, à Etretat ou à Honfleur; pendant que l'orchestre des Variétés se pâme de rire aux grossièretés des *Cent Vierges*, Jean Chauvin eût mis la main à sa poche, et pauvre ou riche, envoyé son obole à cette dette du patriotisme!

Qui de nous y pense? qui de nous s'en occupe? qui de nous a un instant détourné la tête de son labeur ou de son plaisir, pour donner une larme à cette souffrance muette des envahis qui pleurent?

Tenez! voici un homme de cœur et de talent, ce M. Saint-Genest; j'avoue qu'il m'a toujours ému avec son style qui vient du cœur et cette éloquence si simple parce qu'elle est vraie. Eh! bien, il fait un appel à la générosité, — que dis-je! — au patriotisme de tous! et personne ne répond!

Vois-tu, les temps sont mauvais, mon pauvre Jean Chauvin. Tu as bien fait de mourir, pour ne pas voir l'égoïsme de chacun étouffer le patriotisme de tous!

J'avais espéré un moment que le patriotisme éteint renaîtrait de ses cendres; j'avais espéré que nous penserions à nos frères abandonnés; je m'étais trompé.

Quand je relis les annales de notre guerre et que je passe en revue les traits héroïques de quelques-uns de nos soldats, une stupeur m'envahit. Comment ce peuple, si beau dans le danger, devient-il si indifférent quand le péril est passé?

L'héroïsme ne serait-il qu'une affaire de nerfs, et la crise finie, la force apparente disparaîtrait donc à jamais?

Jean Chauvin vivait encore quand il chargeait à Reischsoffen avec les cuirassiers de Mac-Mahon.

Le grand maréchal fait venir son aide-de-camp, le capitaine de Vogué.

— Capitaine, les cuirassiers sont épuisés: ils ont chargé deux heures, un contre dix. Allez leur dire de charger encore.

Et de Vogué part; il arrive sur le front des cuirassiers.

Camarades, chargez!

Pas de réponse.

— Vous ne répondez pas? leur dit-il. Et l'honneur du drapeau?

Pas de réponse encore.

— Eh bien! je vais vous expliquer, dit un brigadier; ça vous est facile, à vous au-

tres de l'état-major, de nous faire marcher, quand vous restez tranquillement au quartier!

Le capitaine tire son épée et leur dit ce seul mot :

— En avant!

Il est tué un des premiers.

Jean Chauvin, c'est toi qui te battais à côté de Vogué: je te salue!

Tu étais encore à l'armée de la Loire avec le brave Charette; c'est toi qui soutenais le soldat mourant de faim, et le réchauffais quand ses semelles de carton faisaient ses pieds se geler dans la neige de décembre.

Je l'ai vu dans le bois où les mille zouaves pontificaux se débattaient contre quinze mille Bavares. Le taillis épais laissait passer les canons de fusil qui portaient la terreur chez nos ennemis. Quel ouragan de fer, grand Dieu!

La mort pleuvait.

Il y avait surtout les batteries prussiennes qui nous épuisaient.

Alors Charette leur dit :

— Mes petits, il faut prendre les canons.

Et les zouaves pontificaux sortent du bois, serrés les uns contre les autres, et alignés comme les grenadiers de Waterloo.

Un rang, de pas en pas, disparaissait fauché par la mitraille.

— Les yeux du côté du guidon, criaient Troussure. Mourez galamment, messieurs, mourez galamment!

Louis de Villefroy tombe.

— Prière de remarquer, messieurs, que je ne meurs qu'à la troisième balle. Vive la France!

Un vieillard, un simple soldat, et commandeur de la Légion d'Honneur, marchait en avant. Tout-à-coup une mitrailleuse ennemie va éclater.

— Courbez-vous donc! lui crie le commandant Lallemand.

— Commandant, j'ai soixante-douze ans; la mort est femme et ne racroche que les jeunes gens. Ne craignez rien.

Jean Chauvin, tu le connais, ce vieillard; c'est le marquis de Coislin.

Tu te battais à côté de lui Jean Chauvin, aussi je te salue!

Enfin, au bout de vingt minutes, les mille zouaves, qui n'étaient plus que cinq cents, avaient pris les canons aux quinze mille Bavares qui n'étaient plus que douze mille!

Du diable! si tu ne portais pas le brancard du colonel Leroy à Reischsoffen, mon brave Jean Chauvin.

Le colonel Leroy revenait de la bataille, le ventre ouvert par un éclat d'obus, quand il voit les grands cuirassiers qui partaient au petit trot, et silencieux s'en allaient à la mort.

Alors l'agonisant se redresse, et soulevant son képi, il leur dit :

— Vengez le drapeau!

Puis il retomba : Il était mort!

Tu étais revenu de tous ces dangers, mon pauvre Jean Chauvin; mais ta partie n'en était pas plus belle pour cela; aussi tu as bien fait de t'en aller.

Nous sommes des railleurs, nous autres, des *blagueurs*, comme on dit, incapables de comprendre ta bêtise sublime!

Car j'ai réfléchi, et je me suis aperçu que ce n'était point par méchanceté que nous riions de toi : c'est par besoin de nous moquer de tout ce qui sort de nos habitudes.

Quand nous étions enfants, on nous a menés au Cirque, pour y voir une pièce militaire quelconque. Nous voyions la grande scène divisée en deux; d'un côté une montagne, de l'autre des petits cours d'eau, avec des peupliers sur le bord. Derrière les peupliers, soixante figurants, représentant cent mille Russes, et jurant d'exterminer tous les Français de la création.

Tout-à-coup, sortent du flanc de la montagne, quatre lignards en pantalon rouge — et un caporal. Le caporal ordonne le feu : Pan! pan! pan! les cent mille Russes — toujours représentés par les soixante figurants — s'évanouissent. Voilà où nous avons appris le patriotisme!

Un matin le peuple français s'éveille; il a mal dormi, il lui faut s'apitoyer sur quelque un. Ah! justement le Turc infâme fait gémir dans les chaînes la noble Grèce.

Alors commença une série de désespoirs au sujet du malheureux pays d'Aristide, de Thémistocle et de Léonidas. Si par hasard un homme de bon sens faisait observer que

l'heure était peu propice pour envoyer dix mille hommes à Navarin, le premier venu répondait :

— Y pensez-vous ! Abandonner la patrie de Miltiade !

Si un ministre hésitait à faire passer des armes aux Grecs, M. Volet, de la gauche, se levait en pleine Chambre :

— La France se déshonore ! disait-il. Elle laisse mourir la patrie de Thémistocle !

Chacun avait son appellation préférée ; pour les uns, c'était la patrie de Thémistocle, pour les autres, la patrie de Miltiade, pour le député égrillard c'était le boudoir d'Aspasie !

Eheu ! pauvres amis, m'est avis que l'illustre bataille de Marathon où neuf brigands ont tué trois Anglais ne valait pas la première ! et qu'Edmond About avait joliment raison !

Une fois la fièvre grecque passée, ce fut la fièvre polonaise.

Dieu ! que d'encre dépensée à flots ! que de poésies, que de drames et que de romances !

Il n'y avait pas d'éditeur de musique qui n'eût sur sa devanture une romance avec la gravure obligée :

Le Russe farouche torturant la femme polonaise !

Qu'en est-il resté de tout cela ! c'est que le mot grec est devenu synonyme de voleur, et celui de Polonais, d'homme qui boit trop. Pardon ! il en est resté une devise :

HONNEUR AUX DAMES ! GLOIRE AUX POLONAIS !

Jean Chauvin, mon ami, je crois que nous ferions bien de rendre plus insensible notre fibre lacrymale et de moins nous apitoyer désormais sur les maux d'autrui.

A moi, Français, la France me semble bien plus intéressante que toutes les Polognes et toutes les Grèces du monde.

Ce qui n'empêchera pas M. Saint-Genest d'avoir parlé dans le désert...

Crois-moi, Jean Chauvin, va te coucher dans ta tombe, à côté de tes parents : Chauvin Vogué, Chauvin Coislin et Chauvin Leroy !

Ton prestige est mort pour la seconde fois. Tu es redevenu ridicule, mon pauvre ami, et l'on ne parle plus de toi qu'avec mépris.

N'importe ! Jean Chauvin, je te salue.
(Le Gaulois.) Albert DELPIT.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL GÉNÉRAL

Du département de Maine-et-Loire.

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 22 août 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE CIVRAC.

M. de Soland, rapporteur de la première commission, propose au Conseil général d'allouer, comme les années précédentes, 3,000 fr. à la caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes. Cette somme est mise à la disposition de M. l'Evêque pour 1,666 fr. et de M. le préfet pour 1,334 fr. Les statuts de la caisse des pensions déjà étudiés avec soin l'année dernière par la commission, ont été examinés de nouveau cette année ; ils ont été rédigés par le conseil d'Etat en 1850 ; le trésorier est nommé par le ministre des cultes ; le budget annuel est visé par le préfet et soumis à l'approbation du ministre ; il est publié chaque année ; il contient la mention de tous les secours alloués, en sorte que le contrôle de la publicité s'ajoute à celui de l'administration.

La 1^{re} commission s'est divisée sur le mérite du fonctionnement de cette caisse ; trois de ses membres ont pensé qu'il serait préférable de voir s'établir une caisse ecclésiastique de retraites accordant à tous non des secours variables, mais une pension fixe, comme dans les fonctions civiles ; les deux autres membres de la commission ont soutenu que la caisse de secours offrait toutes les garanties désirables, répondait à tous les besoins, et qu'une caisse régulière de retraite, si elle devait être subventionnée par le département, entraînerait à des dépenses excessives.

M. Abellard ne conteste pas le chiffre de 3 mille francs, mais il insiste pour exprimer le désir que la caisse de secours soit remplacée par une caisse

de retraites organisée sur le modèle des caisses pour les pensions civiles ; le droit sera égal pour chacun, on n'aura pas à craindre l'arbitraire d'une commission épiscopale. Le Conseil général a voulu sans doute éviter cet arbitraire en réservant 1,334 fr. sur les 3,000 à M. le préfet pour les distribuer en dehors des décisions de la commission épiscopale, l'arbitraire est donc possible. Les membres du clergé conservent leurs fonctions jusqu'à épuisement de leurs forces, il n'y a pas lieu de craindre qu'un trop grand nombre absorbe les recettes de la caisse des retraites ; si toutefois des sacrifices importants étaient nécessaires, le département ne les refuserait pas, afin de mettre les ecclésiastiques à l'abri des décisions arbitraires.

M. de Soland, rapporteur, répond que les intentions bienveillantes de M. Abellard en faveur du clergé l'entraînent à proposer des mesures dont il ne paraît pas apercevoir les conséquences financières, elles sont, de plus, inutiles ; les statuts de la caisse des pensions sont l'œuvre du conseil d'Etat ; leur date du 7 février 1850 n'est pas indifférente, ils ne laissent pas place à l'arbitraire ; tout prêtre dans les conditions prévues a droit au secours ; seulement, pour en fixer le chiffre, on prend en considération la fortune personnelle du réclamant, on s'en rapporte à sa déclaration, c'est une question de loyauté ; il en résulte pour la caisse une économie considérable qui permet de venir en aide à un plus grand nombre de prêtres âgés et sans fortune. Si une caisse de retraites ordinaire devait fonctionner avec un personnel si nombreux et si peu rétribué, le département qui l'aurait conseillée devrait lui venir en aide par des subventions dont le chiffre dépasserait les ressources dont il peut disposer ; il doit se borner à l'acte de bienveillance qu'il renouvelle, chaque année, et dont les intéressés se déclarent satisfaits.

M. Abellard conteste l'importance du chiffre des subventions départementales qui seraient nécessaires pour une caisse de retraite ; il ne peut admettre qu'on tienne compte, pour accorder des secours, de la fortune individuelle des réclamants : les déclarations qu'on leur demande les placent entre leur conscience et leurs intérêts ; il persiste à émettre le vœu qu'il a développé et qui sera adressé à l'autorité diocésaine.

M. le président fait remarquer que le conseil général n'adresse de vœux qu'au gouvernement, et qu'en cette circonstance il ne peut que manifester une opinion.

M. Guibourg croit que la proposition de M. Abellard est en opposition avec ce qu'a voulu le conseil général ; quand il a inscrit à son budget la somme de 3,000 fr., il a voulu donner des secours à des prêtres infirmes qui ne sont pas dans les conditions régulières pour obtenir une retraite. Ces situations, si dignes d'intérêt, se reproduiront toujours malgré la création d'une caisse de retraites.

M. Abellard dit que ce sera une très-rare exception.

M. le préfet répond qu'il est dans l'erreur et que la somme de 3,000 fr. ne suffit pas pour soulager des exceptions de cette nature.

M. Gennearaye appuie ces observations, il croit que la création d'une caisse de retraites coûterait peut-être au département 40 ou 50,000 fr. par an ; il ne se croirait pas dispensé de secourir les prêtres atteints d'infirmités prématurées.

Le clergé du département doit être reconnaissant des propositions de M. Abellard ; mais il ne faut pas se montrer plus exigeant que ceux qui se contentent de la société actuelle.

M. le préfet a le regret de s'opposer à ces propositions généreuses ; mais la caisse des secours suffit, il l'a vue à l'œuvre ; tout s'y fait de la façon la plus régulière.

M. Abellard répond qu'il ne s'agit pas d'une question de générosité, mais d'une question de droit. Il combat l'arbitraire sans inquiéter des questions de personnes : il vaut mieux faire des sacrifices d'argent que de voir le droit compromis.

Après ces observations, la somme de 3,000 fr. est votée.

M. le préfet demande que la partie de cette somme qui était mise à sa disposition soit répartie par la commission départementale ; elle verra que l'arbitraire n'a jamais été pour rien dans ces répartitions ; elle aura, comme M. le préfet, le chagrin de ne pouvoir soulager toutes les infortunes.

M. le président croit utile, pour éclairer le conseil, de lire les statuts de la caisse des secours. Après cette lecture, le conseil rejette la proposition formulée par M. Abellard.

M. Grignon, au nom de la deuxième commission, présente le rapport sur les archives départementales ; il constate l'excellente direction imprimée à ce service ; de nombreuses communications ont été faites aux administrations et aux particu-

liers. La publication du Dictionnaire historique de l'Anjou, par M. Port, a révélé les richesses de notre dépôt départemental. L'archiviste a visité les dépôts d'archives communales ; il a signalé un progrès sensible dans le soin avec lequel les collections sont conservées. La publication des archives départementales, interrompue par les événements, va continuer. Le rapporteur propose au conseil d'exprimer sa satisfaction à M. l'archiviste, et d'insérer la somme de 6,400 fr. au budget de 1873, avec l'affectation proposée par M. le préfet.

Ces conclusions sont adoptées.

Le même rapporteur propose de voter pour réparations urgentes, une somme de 100 fr. destinée à l'église de Pruniers, et une somme de 200 fr. pour l'église d'Artannes.

Adopté.

M. Guibourg, rapporteur de la deuxième commission, examine les projets d'agrandissement du tribunal de Saumur ; ces projets correspondent à des besoins véritables ; les greffes, le parquet sont insuffisants comme installation ; l'adjonction de deux petites ailes au bâtiment principal semble indispensable à la deuxième commission, son rapporteur propose le vote d'une somme de 12 mille francs pour ces travaux.

Cette somme est votée.

M. Benoist, rapporteur de la troisième commission, propose de maintenir à vingt le nombre des centimes extraordinaires que les conseils municipaux pourront être autorisés à voter pour dépenses communales.

Adopté.

Le même rapporteur demande au conseil d'approuver le tableau contenant le tarif de la conversion en argent des journaux de prestations. Il propose une seule modification, elle est relative au prix de la journée de charrette attelée d'un âne, qui est réduite à 50 c.

En conséquence, le tarif pour 1873 sera :

Journée d'homme,	1 f. 25 c.
— de cheval,	1 25
— de bœuf d'attelage,	» 60
— de vache d'attelage,	» 60
— d'âne,	» 50
— de voiture ou charrette attelée d'un âne,	» 50
— Toute autre voiture ou charrette,	1 25

M. de Pontgibaud propose de porter le prix de la journée d'homme de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. comme dans quelques départements voisins.

M. Juchault combat cette proposition ; il faut encourager le rachat de la prestation en argent, et, pour cela, maintenir les tarifs réduits.

M. le président croit qu'une pareille proposition a besoin d'être étudiée préalablement par la commission.

M. le préfet fait remarquer que ce changement de tarif conduirait à une augmentation considérable d'impôts ; il prie le conseil de l'étudier avec maturité, et de s'entourer de tous les renseignements sur ce qui se passe dans les départements voisins.

M. de Pontgibaud consent à ajourner sa proposition à la prochaine session.

M. Juchault analyse le rapport de M. le préfet sur la situation des routes nationales, et propose au conseil d'émettre les vœux suivants :

Élévation à 400,000 fr. du fonds d'entretien ;
Allocation de 40,000 fr. pour améliorer la traverse de Baugé ;
De 20,000 fr. pour l'exhaussement de la traverse de Montsoreau ;
De 50,000 fr. pour la rectification de la Planchette de Mozé ;
Renouvellement des vœux formés par le Conseil général relativement aux autres réparations des routes indiquées dans le rapport de M. le préfet.

Ces conclusions sont adoptées.

Hier matin, ont eu lieu, en l'Eglise Saint-Maurice d'Angers, les obsèques de M. Guillaume Bodinier, artiste peintre, ancien membre du conseil municipal d'Angers. Il est mort dans la nuit de vendredi à samedi, épuisé par de longues souffrances. Au cimetière, deux discours ont été prononcés, l'un par M. le maire au nom de l'administration, l'autre par M. Léon Cosnier, un des plus vieux amis de Bodinier.

HYGIÈNE.

Voici quelques règles d'hygiène que nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs.

Il est prudent de se garantir avec soin contre les fraîcheurs des matinées et du soir. Il ne faut pas se laisser trop aller aux exigences de la soif, surtout en dehors des

repas. — Il faut éviter les boissons glacées en ayant chaud. — Il faut faire aux dérangements des fonctions digestives plus d'attention que dans les autres moments de l'année. — Il faut, aussitôt qu'ils se présentent, soigner les troubles de l'estomac et des intestins par un régime plus sévère. — Le repos, le séjour à la chambre, s'abstenir de fruits. — Prendre une alimentation légère, mais tonique ; au besoin, prendre quelques boissons astringentes : de l'eau de riz, du sirop de coings ; prendre un peu de bismuth, recourir à tous autres moyens thérapeutiques connus de tout le monde, et à propos desquels je ne peux entrer ici dans plus de détails.

Deux ou trois jours de ce traitement simple et facile, fait opportunément, suffisent, dans le plus grand nombre des cas, pour conjurer tout danger. (France nouvelle.)

Dernières Nouvelles.

Tous les ministres, y compris le général de Cissey, doivent être de retour à Paris pour le 10 septembre.

Bien que le Président de la République n'ait point l'habitude de faire connaître longtemps à l'avance ses intentions, on ne pense pas qu'il prolonge bien au-delà de cette date son séjour à Trouville.

En l'absence du général de division Ranson, la direction des bureaux du personnel au ministère de la guerre est confiée au lieutenant-colonel de Boucheman.

L'appel à Trouville du général Ranson indique clairement que M. Thiers s'occupe de remaniement dans les cadres des officiers généraux de l'armée.

La Prusse envoie, paraît-il, à Paris, un attaché militaire pour surveiller spécialement les progrès de l'armement.

Cet attaché est, dit-on, un cousin-germain du général de Manteuffel, lieutenant-colonel dans le régiment de garde royale Elisabeth.

Le prince Frédéric-Charles de Prusse, qui voyage en ce moment dans l'Alsace-Lorraine et dans les pays occupés, va passer en revue, à Commercy et à Sedan, deux régiments de cavalerie qu'il a autrefois commandés.

Une révolution a éclaté à Lima. Jose Balta a été arrêté. Le Congrès fermé. Thomas Gudierrez dictateur.

La session des conseils généraux de la Charente-Inférieure, du Gers et des Vosges a été close hier.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalsicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce Revalsicière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, fofe, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61, 224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalsicière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalsicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalsicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55	45	» 20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	» 20	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	387	50	» » 1 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	80	50	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	» 2 50	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	436	25	» » 1 25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	» »	Crédit Mobilier	437	50	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	505	»	» » 3 75
5 % Emprunt	85	60	» 03	Crédit foncier d'Autriche	955	»	» »	Société autrichienne, j. janv.	»	»	» »
Emprunt 1872	88	80	» 18	Charentes, 400 fr. p. j. août.	415	»	» »	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	» 1	Est, jouissance nov.	535	» 3 75	» »	Orléans	281	»	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	» »	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	865	» 5	» »	Paris-Lyon-Méditerranée.	280	»	» »
— 1865, 4 %	449	50	» 75	Midi, jouissance juillet.	600	» 5	» »	Est	277	50	» »
— 1869, 3 % t. payé.	279	50	» 50	Orléans, jouissance octobre.	858	75	» 1 25	Nord	294	»	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252	50	» »	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	» 2 50	Midi	279	»	» »
libéré	»	»	» »	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	» »	Deux-Charentes	272	25	» »
Banque de France, j. juillet.	4075	»	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	729	75	» 3 75	Vendée	262	50	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	647	50	» »	Société Immobilière, j. janv.	»	»	» »				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	507	50	» 2 50								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	» »								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, omnibus.	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 30 — — express.	
12 — 58 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, omnibus.	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

LA PRESSE RELIGIEUSE A BON MARCHÉ

LA FRANCE NOUVELLE

JOURNAL QUOTIDIEN, RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTÉRAIRE

PRIX D'ABONNEMENT

(franco) par la poste :

UN AN	25 fr.
SIX MOIS	12 50
TROIS MOIS	6 50
UN MOIS	2 30
Belgique, Suisse et Italie (franco), UN AN	35

Publié avec l'adhésion et l'approbation de Mgr l'Archevêque de Toulouse, de NN. SS. les Evêques de Chartres, de Mende, de Rodez, de Pamiers, de Tarbes, de Tarentaise, de Saint-Claude, d'Angoulême, d'Aire, de Verdun, de Luçon et de Mgr de Ségur.

Rédacteur en chef : M. ADRIEN de RIANCEY, Rédacteur de l'Union.

Principaux collaborateurs : M. SIMON BOUBÉE, rédacteur de la Gazette de France; — M. l'abbé JAUGEY, docteur en théologie; — M. GABRIEL DE LA LANDELLE; — M. EUG. DE MARGUERIE; — M. PAUL DE COUBERTIN; — M. GABRIEL de CHAULNES, rédacteur de l'Univers; — M. l'abbé LÉON MARET, missionnaire apostolique; — M. ALEXANDRE GLENARD, rédacteur de la France catholique de Lyon. — Secrétaire général de la Rédaction : M. A. AZUR, rédacteur en chef de la France catholique.

Pour Dieu, pour la France, telle est notre devise; elle indique et résume notre programme. Depuis un siècle, l'abaissement de la foi a fait l'abaissement des âmes, et nous voyons en quel abîme peut tomber la nation qui devient indifférente à la vérité religieuse et morale. Pour revenir à elle-même, la France doit donc revenir à Dieu; elle a la bonne volonté de se relever, elle en doit avoir le courage. La littérature a eu, comme la politique, sa large part dans la cause de nos malheurs: en même temps que la politique devenait anti-nationale, la littérature devenait corruptrice. Favorisée, privilégiée même, par le pouvoir, la littérature malsaine se présentait sous la forme la plus perfide — hélas! la plus acceptée — la presse périodique amusante: elle se plaçait à la portée de toutes les intelligences comme de toutes les bourses, elle était de bas étage et se donnait à bas prix. Des grands centres elle rayonnait dans la province, dans les campagnes, elle séduisait les imaginations et corrompait les esprits. Nier sa puissance, nier ses succès faciles, serait nier l'évidence. Nous voulons remonter ce courant dangereux; aux ravages déjà faits par la presse dissolvante, nous voulons opposer une presse honnête, accessible à tous les moyens, à toutes les intelligences, également intéressante, plus même, s'il est possible, — mais, sans contredit, plus instructive, plus généreuse, plus patriotique, plus FRANÇAISE enfin. Nous lutterons à armes courtoises, nous combattrons des tendances, nous n'entreprendrons ni attaques, ni polémiques.

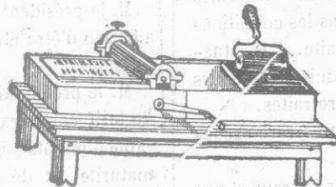
Notre Œuvre, toute de dévouement, a pris naissance sous les patronages les plus augustes, les plus autorisés. Des divers diocèses de France nous sont venues de bienveillantes approbations, de précieux encouragements que nous avons tenu à l'honneur de faire connaître. Pour moi, j'ai cru pouvoir accepter, malgré les exigences du labeur quotidien, la direction de la France nouvelle, parce que j'ai vu là une nouvelle occasion d'affirmer, une fois de plus, ma volonté de continuer les traditions de mon bien-aimé père, toutes de dévouement inébranlable à la cause du Saint-Siège, de l'Eglise et de la France. Des collaborateurs dont les noms sont connus et aimés veulent bien me prêter le concours assidu de leur zèle et de leur talent: avec moi ils essaieront de bien mériter de la Religion et de la Patrie. C'est au pays tout entier que s'adresse la France Nouvelle, c'est de Paris que nous enverrons à nos lecteurs tout ce que nous croirons pouvoir les intéresser. Malgré le format restreint que nous imposé la modicité de notre prix, nous les tiendrons au courant des événements du monde religieux, politique et littéraire. Nous leur parlerons de l'Agriculture, du Commerce, des Finances, des Beaux-Arts. Des correspondances de l'Etranger nous seront régulièrement envoyées, principalement de Rome et d'Allemagne. Heureux si notre Œuvre peut, pour sa modeste part, contribuer à la régénération si nécessaire en France des vrais principes de la Vérité, du Droit, de l'Honneur et de la Justice.

Le Rédacteur en chef, ADRIEN DE RIANCEY.

Pour s'abonner pour un an, six mois, trois mois, un mois, adresser la somme correspondante ainsi qu'elle est fixée ci-dessus (25 fr. — 12 fr. 50 — 6 fr. 50 — 2 fr. 30), en un mandat-poste à M. Antonio AZUR: Administrateur de la FRANCE NOUVELLE, 24, rue Taltebout, Paris.

Suivant deux actes reçus par M^e Sanzay, notaire à Bréza, le premier le 5 juillet 1872, le second le 29 du même mois, enregistrés; M. René-François Cormier, bourrelier-sellier, époux de Sophie Adèle Déz, demeurant ville de Fontevrault, place du Marché, et M. Eugène René-François Cormier, fils du précédent, ouvrier sellier, demeurant audit lieu de Fontevrault, chez son père; Ont formé entre eux une société en nom collectif dont le siège social est à Fontevrault, place du Marché, pour l'exploitation d'un fonds de bourrellerie et de sellerie, à Fontevrault, avec succursale à Montsoreau. La raison sociale est Cormier et fils. La signature sociale porte ces mêmes noms; chacun des associés pourra en faire usage, et ils ont tous deux la gestion et l'administration de ladite société. La durée de la société a été fixée à dix années qui ont commencé le 5 juillet 1872, et finiront à pareil jour de l'année 1882. Néanmoins il sera libre à chacun des associés de provoquer la dissolution avant l'époque sus-fixée, mais celui qui voudra se retirer ne pourra le faire qu'en prévenant son co-associé de son intention six mois à l'avance. M. Cormier père a apporté à ladite société son industrie et le matériel et les marchandises composant lesdits fonds de bourrellerie-sellerie, évalués à 5,450 fr. 40. M. Cormier fils n'a apporté que son industrie. Le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur a été effectué le 4 août 1872, et celui au greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur, le 24 août 1872. Pour extrait: (453) J. SANZAY.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. A VENDRE MAISON A l'angle de la Grand' Rue et de la rue du Préche. S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)



L'IMPRIMEUSE

BREVETÉ S. G. D. G., dont M. HERRINGER est le seul inventeur, et pour laquelle il vient d'obtenir un nouveau brevet de perfectionnement, permet d'imprimer soi-même de 1 à 1,000 exemplaires son écriture: PLANS, DESIGNS, MUSIQUE, etc., sans changer sa manière d'écrire ou de dessiner. ON DEMANDE DES REPRESENTANTS.

LE RENTIER Journal Financier et Politique, Paraissant depuis 1869, Les 7, 17 et 27 de chaque mois, avant, pendant et après chaque liquidation de quinzaine. Directeur-proprétaire: Alfred Neymarck. On s'abonne à Paris, rue Neuve-St-Augustin, 22. Six mois, 3 fr.; un an, 4 fr.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. GRANDE VENTE DE MOBILIER ET DE 10,000 BOUTEILLES DE VIN BLANC Provenant du clos de la Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, Premier cru des Coteaux de Saumur.

En vertu d'autorisation judiciaire, M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, procédera, le dimanche 8 septembre 1872, et jours suivants, s'il y a lieu, à la vente aux enchères publiques du mobilier qui garnit les logements de la propriété de la Perrière, commune de Saint-Cyr.

On vendra: Lits, couettes, matelas, oreillers, meubles et objets de ménage, Et environ 10,000 bouteilles de vin blanc de Saint-Cyr, provenant des récoltes des meilleures années.

On paiera comptant, plus 6 0/0. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

PARIS, BUREAUX ET ADMINISTRATION PARIS, RUE DES SAINTS-PÈRES, 63.

LE CONTEMPORAIN REVUE D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE Un an, 25 fr.; six mois, 15 fr.

NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.